

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1113/SG/FIN autorisant MM. Salvatore et Marco Aurelio Gambelli à acquérir un terrain non bâti, sis à Djibouti — zone industrielle sud (partie du Titre foncier n° 201).

n° 73-1113/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
9 juillet 1973

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1973

Date du numéro
25 juillet 1973

TEXTE INTÉGRAL

MM. Salvatore et Marco Aurelio Gambelli sont autorisés à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie totale de 7085 m², sis à Djibouti — zone industrielle— et faisant partie d'un terrain plus vaste, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 201 au nom de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est.